

# Le prêt entre particuliers, la bonne idée du moment ?

Vous aimeriez emprunter, mais pas sûr que votre banque soit du même avis ? Et si vous vous en passiez carrément ?

À chacun ses raisons pour avoir besoin d'argent, sans attendre. Un projet immobilier à finaliser, des travaux à effectuer, une nouvelle voiture à financer ou des études dont il faut boucler le budget Ou bien même lancer sa propre entreprise ! Les raisons ne manquent pas. Seul hic : en fonction de votre situation personnelle, votre banque ne sera peut-être pas très encline à vous accorder un prêt. Et pas seulement si vous êtes fiché banque de France ! Il suffit d'être dans une situation financière précaire, voire surendetté, d'être intérimaire ou en CD, voire sans emploi, pour que les portes des établissements bancaires se referment sans appel sur vos rêves et vos besoins.

Simple et rapide à obtenir

Il existe pourtant une alternative, pas toujours connue à sa juste valeur : le prêt entre particuliers ou crédit entre particuliers. Le principe en est simple : obtenir un crédit sans avoir à passer par une banque, car il s'agit tout simplement d'un prêt entre particuliers.

Comment cela fonctionne-t-il ? Il s'agit d'une relation contractuelle entre emprunteur et prêteur, ce document résumant les modalités de remboursement, mais aussi le taux d'intérêt appliqué. Au-delà d'obtenir un prêt que vous n'obtiendriez peut-être pas d'une banque, vous pouvez également poser, dans le cadre de ce crédit de particulier à particulier, des conditions particulières, du moment que vous êtes d'accord, l'un comme l'autre.

Bien formaliser le contrat

Si vous n'avez pas en tête quelqu'un autour de vous à même de vous faire ce prêt, vous pouvez aussi passer par un organisme qui fera office d'intermédiaire, et vous permettra d'obtenir vite et bien, parfois en une journée chrono, la somme dont vous avez besoin, qui plus est s'il s'agit d'un mini crédit, d'un montant de quelques centaines d'euros, remboursables sur moins de trois mois. Il peut aussi se révéler plus intéressant que le fait de régler des aggios à sa banque en situation de léger découvert. À noter que si le prêt est d'un montant supérieur à 760 €, il devra faire l'objet d'une déclaration auprès des services fiscaux, qui comprendront ainsi la source et la raison du remboursement quand il adviendra.

Quelles conditions faut-il remplir pour décrocher un tel crédit entre particuliers ? Très peu, finalement, à tel point que vous pouvez très facilement en faire directement la demande en ligne. Bien sûr, il faut toutefois être âgé d'au moins 18 ans, et être en mesure de justifier d'un revenu mensuel assez régulier pour faire face au remboursement des mensualités dues. La transmission d'une copie de pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et de son contrat de travail ou de sa fiche de paie suffisent. Le taux d'intérêt appliqué pourra varier entre 4 et 18 %, selon le montant et la durée du prêt souscrit. Enfin, si en soi le prêt d'argent sans banque ne nécessite aucun délai de réflexion, mieux vaut tout de même prendre plusieurs jours avant de signer un contrat ou une reconnaissance de dette, et surtout formaliser correctement le contrat précisant clairement les modalités de remboursement.

